



OR.GE.CO

Consommer bien,
c'est vivre mieux !

ORGANISATION GENERALE DES CONSOMMATEURS

Agence de Paris

> PARIS Actu'

www.orgeco.net

N°3 – Mai - Juin 2010

Activité

■ Le mot de la Présidente



Elyane ZARINE
Présidente.

Chers (es) adhérents (es),

Déjà juin. Dans quelques jours, le premier semestre sera écoulé et le temps des vacances est arrivé : période de détente tant attendue pour tous.

Le relâchement est de bon ton mais la vigilance aussi.

L'OR.GE.CO. vous recommande de veiller à la protection des piscines, à l'utilisation des barbecues, à vous munir d'une trousse de première nécessité pour vos randonnées en montagne, à protéger vos mains pour jardiner, vos yeux par des lunettes adaptées, et à utiliser les bons indices de crème pour bronzer.

Persuadée que vous y pensez, je vous souhaite d'excellentes vacances. Nous nous retrouverons avec nos informations et nos recommandations dans notre prochaine lettre Paris Actu' en septembre.

Bien à vous,

Elyane Zarine.

■ Taxis parisiens Droits et obligations



**Tarifs trop élevés, durée trop longue de trajet, ...
Malgré une réglementation stricte, les taxis parisiens ont souvent mauvaise réputation et les litiges restent nombreux.**

Quels sont alors les droits et les obligations des chauffeurs de taxis parisiens ?

Comment puis-je prendre le taxi ?

Vous pouvez prendre un taxi parisien sur les emplacements réservés à cet effet (stations de taxis), en le hélant dans la rue ou en téléphonant à une centrale radio ou depuis une borne d'appel. Vous pouvez choisir votre taxi sauf s'il existe une file d'attente comme dans les gares ou dans les aéroports. Depuis juin 2007, un numéro unique d'appel permet d'appeler les stations de taxis munies d'une borne. Il suffit de composer le 01 45 30 30 30 (prix d'une communication locale).

Le chauffeur peut-il refuser une course alors que le taxi est libre ?

Lorsque le voyant lumineux d'un taxi en circulation est éclairé ou qu'il n'est pas recouvert sur un taxi en stationnement, le chauffeur ne peut pas refuser de prendre un client sauf dans des cas déterminés : votre destination est en dehors de sa zone de rattachement, vous avez un animal, vos bagages sont excessivement lourds, si vous êtes à moins de 50 mètres d'une station pourvue de taxis libres...

Le chauffeur peut-il m'imposer le trajet ?

Le chauffeur doit prendre l'itinéraire le plus direct. Cependant, vous pouvez lui indiquer le trajet de votre choix.

Combien vais-je payer une course de taxi ?

Trois éléments composent le prix : la prise en charge, le tarif kilométrique et le tarif de marche lente qui prend le relais dans les embouteillages.

A Paris, il existe trois tarifs différents :

- Tarif A : course de jour dans Paris, de 10h à 17h.
- Tarif B : course de jour dans 80 communes du 92, 93 et 94 (zone suburbaine) de 7h à 19h ou dans Paris, course de nuit de 17h à 10h, le dimanche de 7h à 24h et les jours fériés de 0 à 24h.
- Tarif C : course de nuit dans Paris les dimanches de 0h à 7h, course de nuit dans la zone suburbaine de 19h à 7h et quelle que soit l'heure au-delà de la zone suburbaine.

Taxis parisiens (suite)

Que dois-je faire en cas de litige ?

En cas de problème, notez le numéro d'identification du taxi, obligatoirement inscrit sur l'aile avant droite et conservez votre bulletin de course.

Adressez votre réclamation à la préfecture de police de Paris.

Direction des Transports et de la Protection du Public
Bureau des taxis et des transports publics
36, Rue des Morillons
75 732 PARIS CEDEX 15

Arrêté du 20 janvier 2010 fixant les tarifs applicables aux taxis parisiens

	TARIF A	TARIF B	TARIF C
Prise en charge	2.20 e pour 250 m	2.20 e pour 197.83 m	2.20 e pour 162.50 m
Tarif kilométrique	0.91 e	1.15 e	1.40 e
Marche lente	28.67 e	33.13 e	30.30 e

Le tarif minimum pour une course est fixé à 6.10 euros.

■ Le surendettement Fléau du XXI^e siècle ?...



Dépliants, prospectus alléchants vous font miroiter un crédit facile, presque gratuit...

Dans une société pour laquelle la réussite financière est l'un des critères du bonheur, les crédits faciles offrent la possibilité d'acheter tout ce dont on a envie et font de la consommation, une dépendance. Seulement, pris dans la spirale de la dette, certains finissent par ne plus pouvoir faire face aux charges de la vie courante, ils sont surendettés.

Alors que faire ?

La commission de surendettement de Paris aide les particuliers ayant des problèmes d'endettement à trouver des solutions.

Tout particulier qui rencontre des difficultés sérieuses pour rembourser ses dettes peut saisir la commission de surendettement.

Cette dernière a pour mission de rechercher un accord entre le débiteur et ses créanciers aux fins d'étalement de la dette selon un plan d'apurement d'une durée maximum de dix ans. Cependant il est des cas où la situation du débiteur est irrémédiablement compromise. La procédure de rétablissement personnel permettra ici un effacement total de la dette suivant la procédure de liquidation judiciaire appliquée aux personnes morales.

Le dépôt du dossier

Le dossier est constitué de l'imprimé remis par la commission ainsi que des pièces justifiant des charges et ressources du débiteur. Après avoir vérifié le contenu du dossier, la commission délivre une attestation de dépôt au débiteur.

L'examen de la demande

Munie des renseignements communiqués par le débiteur, la commission établit l'état du passif et consulte les créanciers.

Si la demande est recevable, la commission va procéder à l'orientation du dossier vers la procédure la plus adaptée : un plan d'apurement du passif ou une procédure de rétablissement personnel.

Quelles sont les conséquences du dépôt d'un dossier de surendettement ?

Le dépôt du dossier à la Banque de France engendre l'inscription au fichier national des incidents de paiement.

Mes dettes professionnelles peuvent-elles être prises en considération ?

Non, seules les dettes non professionnelles peuvent être échelonnées. Cependant, l'existence de dettes professionnelles aura une incidence sur le calcul de votre solvabilité.

Les poursuites des créanciers seront-elles stoppées ?

Non, pas avant l'adoption définitive de la mesure choisie. Cependant, vous pouvez prévenir la commission de l'existence de telles poursuites. Elle pourra alors saisir directement le juge de l'exécution afin d'en demander la suspension.

Vais-je perdre mon chéquier, ma carte bleu ?

La suppression du chéquier ou de la carte bleu n'est pas automatique. Tout va dépendre de votre situation et de vos perspectives de redressement financier.

Combien de temps vais-je être fiché ?

Vous serez fiché aussi longtemps que le plan durera, soit au maximum dix ans.

Banque de France
Commission de surendettement de Paris
31 Rue Croix des Petits Champs
75 001 PARIS

Standard : 01 42 92 42 92 ou 01 64 80 20 20 (de 8h à 19h).

Crédit renouvelable

Ce qu'il faut savoir ...

Crédit reconstituable ou revolving, réserve de crédit, crédit permanent...autant d'expressions qui font référence à un même type de crédit à la consommation : il s'agit d'une ligne de crédit accordée par un établissement financier pour l'achat d'un bien de consommation, crédit qui se renouvelle au fur et à mesure des remboursements.

Quoi de plus simple que de contracter un crédit à la consommation : Il est fréquemment proposé au consommateur une réserve d'argent avec la carte de fidélité du magasin, ...

Prudence ! S'il est simple de contracter un crédit à la consommation, le débiteur peut vite se retrouver financièrement en détresse.

Comment ça marche ?

Une fois le crédit souscrit, l'emprunteur bénéficie d'une réserve d'argent d'un certain montant, qui peut évoluer avec le temps, et sur lequel il peut tirer les sommes souhaitées, soit en demandant un virement sur son compte bancaire, soit en utilisant une carte spécifique du magasin pour régler ses achats.

Les sommes retirées porteront intérêt selon les conditions fixées au contrat.

Le crédit se renouvelle au fur et à mesure des remboursements, il est en cela reconstituable.

Il est renouvelé annuellement par tacite reconduction, il est en cela permanent.

Quels sont les avantages ?

Outre la simplicité de souscription, le crédit renouvelable est souple d'utilisation. Après avoir rempli et accepté l'offre de crédit, l'emprunteur peut utiliser librement les fonds dans la limite de la réserve accordée.

La réserve de crédit est intéressante lorsque l'emprunteur a un besoin d'argent immédiat, et qu'il sait qu'elle sera remboursée très prochainement.

Quels sont les inconvénients ?

Ce sont :

- la simplicité de la souscription et la souplesse d'utilisation ! En effet, les avantages du crédit renouvelable ont des effets pervers. Il conduit à faire des achats irréfléchis, à puiser dans la réserve en cas d'incapacité financière,...et lorsque la réserve est épuisée, il est facile de l'augmenter en remplissant à nouveau une offre de crédit...

- le montant des intérêts, ainsi que le coût de l'assurance, ne sont pas négligeables !

Nos Conseils

- Méfiez-vous des offres de crédit proposant des mensualités très faibles. Le taux d'intérêt y est généralement très élevé et rend la durée de remboursement interminable !
- Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à saisir la commission de surendettement.

Rachat de crédit

Zoom !

Le nombre de rachats de crédit a explosé parallèlement à l'augmentation du nombre des personnes étranglées par les crédits de toute sorte (immo, conso, découvert...). C'est un marché considérable exploité par des sociétés spécialisées.

Le rachat de crédit représente une consolidation de plusieurs crédits en un seul, aboutissant pour l'emprunteur à ne payer qu'une seule mensualité par mois à un même créancier.

Ces sociétés attirent les consommateurs en vendant de l'espoir. On trouve de multiples publicités dans les journaux... Seulement, le rachat de crédit présente un double inconvénient : le taux d'intérêt est élevé et la durée du prêt est considérablement allongée.

Toutes les informations juridiques sont données à titre indicatif.
Chaque cas est spécifique et nécessite un examen particulier.
N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus



Attention, juridiquement, ces prêts ne bénéficient pas de la protection du droit de la consommation car atteignent souvent des montants supérieurs à 21 500 euros.

En cas de surendettement, privilégiez la saisine de la commission de surendettement plutôt que le rachat de crédit :

- Le plan que vous proposera la commission ne sera pas assorti d'intérêts
- Le plan que vous proposera la commission sera révisable en fonction de vos ressources.

■ Infos pratiques

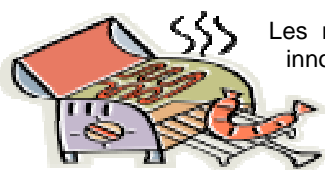
Cette année, été rime avec augmentation !
A compter du 1^{er} juillet

- Le prix du timbre augmente de deux centimes et passera de 56 à 58 centimes d'euros pour les envois de lettres de moins de 20 grammes. Le prix du timbre en tarif économique va passer, de son côté, de 51 à 53 centimes.
- Les abonnements et tickets de transport augmenteront de 3.9 %. Le ticket **t+** passe de 1.60 à 1.70 euros et le carnet **t+** de 11.60 à 12 euros.



■ L'astuce du mois

L'été c'est aussi la saison du barbecue !



Les rubriques des faits divers nous rappellent, trop souvent hélas, combien cette innocente pratique, devenue aujourd'hui des plus banales, connaît encore bien des périls.

Aussi ne négligez aucune des précautions élémentaires.

- N'allumez jamais le charbon de bois avec de l'essence ou de l'alcool à brûler, ces procédés sont extrêmement dangereux. Utilisez tout simplement du papier journal froissé déposé sous le charbon.
- Ne laissez pas les enfants jouer aux alentours, ne vous absentez pas, une seule étincelle peut provoquer un incendie, surtout en période de grande chaleur lorsque l'herbe est très sèche et s'enflamme immédiatement.
- Après utilisation, éteignez les braises, soit en couvrant le feu si le barbecue comporte un couvercle, soit en les arrosant d'un peu d'eau.
- Lorsque les braises sont uniformément rouges, saupoudrez le foyer de sel fin pour éviter les projections.

Viandes, poissons, et brochettes seront cuits à point si vous les déposez sur la grille brûlante près des braises. Retournez-les au bout de trois minutes, et relevez la grille afin qu'ils continuent de cuire plus doucement.

Ne lésinez pas sur les branches de thym que vous déposerez directement sur les braises.

Votre avis nous intéresse !!

Vous avez des suggestions, des idées pour de prochaines newsletters, des témoignages à faire partager, n'hésitez pas, contactez nous :

Lors de nos permanences tous les mardis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Par mail : orgeco75@orgeco.net

ORGANISATION GENERALE DES CONSOMMATEURS

Agence de Paris - 3 rue Tourneux 75012 PARIS

Tél : (33) 01 44 75 53 68

Courrier électronique : orgeco75@orgeco.net - Site internet : <http://www.orgeco.net>

Directrice de la publication : Elyane Zarine

Maquette : Pierre Marx

Rédactrice : Cindy Gnilka